

RÈGLEMENT DU JEU RAJASPORTS2016

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société RAJA, SA au capital de 10 000 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 937 080 414, dont le siège social est situé 16 rue de l'étang, ZI Paris Nord II, 95977 Roissy CDG cedex / France, ci-après dénommée "société organisatrice" ou « l'organisateur » organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé " RAJASPORTS2016".

Le Jeu débute le 1^{er} juin 2016 à 00h01 et se clôture le 28 août 2016 à 23h59.

Le Jeu est mis en place dans les pays suivants : France métropolitaine (Corse comprise) Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne (à l'exclusion des îles Anglo-Normandes et de l'île de Man), Belgique, Pays-Bas, au Grand-Duché de Luxembourg.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu s'adresse uniquement aux professionnels (administrations, entreprises, associations et comités d'entreprise, artisans, commerçants et professions libérales) exerçant et disposant d'une adresse postale dans les pays visés à l'article 1.

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans à la date de démarrage du jeu et disposer de la capacité juridique.

Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique professionnelle valide pour participer au Jeu.

Sont exclus de toute participation au jeu et du bénéfice de toute gratification, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- Les mandataires sociaux et membres du personnel (dirigeants, salariées, administrateurs et collaborateurs permanents et occasionnels salariés ou non) de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle et de manière générale toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu.
- Tous les membres des familles (conjoint, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement dans sa totalité.

La participation au JEU implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites...) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment aux dispositions applicables aux jeux en vigueur en France.

Pour participer au jeu, il faut se connecter sur le site Internet www.rajasports2016.fr et s'identifier à l'aide des informations demandées pour s'inscrire.

Pour participer au JEU, les participants doivent :

1. Se Rendre sur le site
2. S'inscrire au Jeu en remplissant un formulaire avec leurs coordonnées professionnelles pour créer un compte joueur valide pour toute la durée du Jeu. Il sera demandé les informations suivantes dont les champs sont rendus obligatoires : Civilité, Nom, Prénom, Nom de la

société (Raison Sociale), Adresse, code postal, ville, Numéro de téléphone professionnel, E-mail professionnel et un mot de passe.

Le participant, une fois inscrit, recevra un mail de confirmation de son inscription pour sa participation au jeu concours www.rajasports2016.fr.

Pour chaque épreuve les participants se connecteront avec leur email et leur mot de passe.

Chaque connexion faite avec l'adresse email et le mot de passe d'un participant sera réputée avoir été faite par ce participant. Chaque participant est responsable de la confidentialité de son adresse email et de son mot de passe.

Conditions de validation des inscriptions :

- Toute inscription dont les coordonnées sont incomplètes ou inexactes ne sera pas prise en compte.
- Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email.
- Le non-respect des clauses du présent règlement entraînera la nullité de la participation.
- Il est rigoureusement interdit aux participants de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute participation devra être loyale :

- Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le JEU est accessible sur LE SITE rajasports2016.fr, du 1^{er} juin 00h01 au 28 aout 2016 17 23h59, selon la date et l'heure française en vigueur à Paris.

Le jeu concours se compose de 3 périodes de jeux organisées séparément pour chacun des pays listés à l'article 1 et d'un tirage au sort final parmi l'ensemble des participants des pays visés à l'article 1.

- 1ère période : LE FOOTBALL du 1^{er} juin 2016 à 00h01 au 3 juillet 2016 à 23h59
- 2ème période : LE CYCLISME du 04 juillet 2016 à 00h01 au 31 juillet 2016 à 23h59
- 3ème période : LA COURSE du 1er août 2016 à 00h01 au 28 août 2016 à 23h59

La participation et l'atteint du score minimum à l'une des 3 épreuves de chaque période valide la participation du joueur pour le tirage au sort mensuel.

L'inscription au jeu concours valide l'inscription au grand tirage au sort à la fin des 3 périodes.

LE FOOTBALL : Pour être tiré au sort, il faut :

Participer au jeu "Penalty" et effectuer une série de tirs aux buts et marquer 10 points, dans le temps imparti, pour être inscrit au tirage au sort ou répondre correctement aux quizz proposés pendant la période FOOT.

L'atteinte du score de 10 points au jeu et le fait de répondre correctement à chacun des 2 quizz peuvent donner jusqu'à trois chances d'être tiré au sort par joueur.

Le CYCLISME : Pour être tiré au sort, il faut :

Participer au jeu "Rattrape-Tout" et réaliser un score de 600 points en rattrapant des objets bonus et en évitant des objets malus à l'aide du guidon de son vélo, dans le temps imparti ou répondre correctement aux quizz proposés pendant la période CYCLISME.

L'atteinte du score de 600 points au jeu et le fait de répondre correctement à chacun des 2 quizz peuvent donner jusqu'à trois chances d'être tiré au sort par joueur.

ATHLETISME : Pour être tiré au sort, il faut :

Participer au jeu "Runner" en effectuant une course de saut de haies dans le temps imparti, et réaliser un score de 800 points ou répondre correctement aux quizz proposés pendant la période ATHLETISME.

L'atteinte du score de 800 points au jeu et le fait de répondre correctement à chacun des 2 quizz peuvent donner jusqu'à trois chances d'être tiré au sort par joueur.

Le participant dispose de 3 essais par jour pour atteindre le nombre de points défini pour les jeux sportifs et 1 essai par jour pour les quizz.

- Peu importe le score, le participant accède à des questions supplémentaires de collecte de données pour Raja à la fin du gameplay (Penalty, Rattrape-Tout, Runner). Ces questions n'ont pas d'impact sur ses chances d'être tiré au sort.

Le participant devra participer à l'un des 3 jeux proposés par période pour tenter de gagner le cadeau du mois. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par période.

Le tirage au sort de chaque période aura lieu :

- Période 1 : Au plus tard le 13 juillet 2016 pour la première épreuve
- Période 2 : Au plus tard le 16 août 2016 pour la seconde épreuve
- Période 3 : Au plus le 12 septembre 2016 pour la troisième et dernière épreuve

Un grand tirage au sort final aura lieu au plus tard le 19 Septembre 2016 et déterminera 1 gagnant parmi l'ensemble des participants des pays visés à l'article 1.

Le tirage au sort aura lieu à cette date, sauf empêchement. Dans cette hypothèse, le tirage au sort sera reporté à la date la plus proche, étant entendu qu'en aucun cas l'Organisateur ne pourra être tenu responsable pour tout report de la date du tirage au sort initialement prévue.

ARTICLE 4 : LES DOTATIONS

Un seul gagnant sera accepté par société (même adresse, même raison sociale) sur l'ensemble de la durée du jeu et il ne sera attribué qu'une seule dotation par période et par pays.

Lots pour chaque période sportive :

- **LOT 1 :** Un babyfoot - prix public indicatif : 500 € TTC au 15 avril 2016
- **LOT 2 :** Un vélo prix public indicatif : 500 € TTC au 15 avril 2016
- **LOT 3 :** Une TABLE DE TENNIS CORNILLEAU 250S CROSSOVER GRIS CORNILLEAU– prix public indicatif : 500 € TTC au 15 avril 2016.

Lot du grand tirage au sort :

L'inscription au jeu rajasports permet de participer au grand tirage au sort final européen pour gagner un voyage pour 2 personnes parmi 3 destinations au choix :

1^{er} voyage : Destination New-York, forfait de 8 jours /6 nuits comprenant :

- Les frais de gestion de votre gagnant et des réservations auprès des prestataires
- Le vol aller-retour New-York (via ou direct) au départ de Paris, de Munich, de Francfort, de Madrid, de Barcelone, de Londres, de Bruxelles ou d'Amsterdam en classe économique
- Les taxes aéroport
- Les transferts privés aéroport / Hôtel / Aéroport
- 6 nuits en chambre double à l'hôtel The Pearl 4* (NL) ou similaire avec les petits déjeuners
- 1 survol d'environ 15 à 20 minutes des sites principaux de la ville
- 1 show à Broadway type le spectacle du Roi Lion ou similaire selon programmation
- 1 entrée à l'Empire State Building et croisière Statue de la Liberté
- L'assurance assistance et rapatriement

2^{ème} voyage :

Destination Maurice forfait de 8 jours / 6 nuits comprenant :

- Les frais de gestion de votre gagnant et des réservations auprès des prestataires
- Le vol aller-retour Maurice / Paris (via ou direct) au départ de Paris, de Munich, de Francfort, de Madrid, de Barcelone, de Londres, de Bruxelles ou d'Amsterdam en classe économique en classe économique
- Les taxes aéroports
- Les transferts privés aéroport / Hôtel / aéroport
- 6 nuits en chambre double à l'hôtel la Pirogue 4* (NL) ou similaire en formule tout inclus (boissons locales)
- L'assurance assistance et rapatriement

3^{ème} voyage :

Destination Thaïlande forfait de 8 jours / 6 nuits comprenant :

- Les frais de gestion de votre gagnant et des réservations auprès des prestataires
- Les vols au départ et retour de Paris, de Munich, de Francfort, de Madrid, de Barcelone, de Londres, de Bruxelles ou d'Amsterdam / Bangkok / Phuket / Bangkok / sur compagnie régulière, en classe économique
- Les taxes aéroport
- Les transferts privés aéroport / Hôtels / aéroport
- 3 nuits en chambre double en l'hôtel Riva Sury 4* (NL) à Bangkok en petit-déjeuner
- Balade guidée non privative à vélo dans Bangkok (1/2 journée) = vieux quartiers, marchés et découverte en bateau
- 3 nuits en chambre double à l'hôtel Metadee Resort & Villas 4* (NL de Phuket en demi-pension (hors-boissons)
- Excursion guidée non privative « jungle et éléphant » (1/2 journée) – balade à dos d'éléphant, initiation à la culture du riz et noix de coco, fabrication du curry thaï, promenade dans une plantation
- L'assurance assistance et rapatriement

Le séjour choisi ne comprend pas :

- Toute dépense personnelle
- Les visites et les déplacements sur place non précisés dans le descriptif du voyage
- Les autres repas et boissons que ceux mentionnés
- L'assurance annulation et bagages
- L'éventuelle hausse carburant et l'augmentation des taxes aéroport et de sûreté non connues à ce jour
- Visas et taxes de séjour nons inclus.

Le voyage est valable et utilisable avant fin juin 2017, hors fêtes de fin d'année, hors période du carnaval, et hors vacances scolaires toutes zones.

Toute prestation supplémentaire non comprise dans le descriptif, restera à la charge du gagnant.

Le gagnant devra être à jour concernant les formalités administratives nécessaires (passeport, visa ...) afin de pouvoir bénéficier du voyage. La responsabilité de la société organisatrice ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.

La société organisatrice n'est pas une agence de voyage, ni un transporteur et elle ne saurait donner aucune garantie aux gagnants et aux personnes les accompagnants quant aux dommages, pertes, préjudices ou désagréments qui pourraient être subis par eux dans le cadre de la participation au voyage gagné.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Aucun document ou photographie relatif aux prix n'est contractuel. La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, à l'un des prix proposés, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

La dotation est nominative, elle ne pourra donc pas être attribuée à une autre personne que celle tirée au sort et ne pourra être cédée à titre gratuit ou onéreux

Les gagnants font élection de domicile professionnel à l'adresse qu'ils auront indiquée et confirmée.

Les gagnants seront personnellement avertis de leur gain et des modalités de remise de celui-ci par téléphone, courrier postal ou par email par la société organisatrice à l'adresse (mail ou courrier) qu'ils auront indiquée lors de leur inscription. Ils disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la réception de ce courrier postal ou de cet email pour confirmer leur adresse postale complète.

Tout gagnant qui n'aurait pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. Le lot ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement.

Tout prix ne pouvant être distribué par suite d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées des participants, d'une modification des coordonnées du gagnant ou du fait de l'absence de réponse

du gagnant après deux relances successives, ou pour toute autre raison, sera conservé par la société organisatrice.

Si un des lots annoncés par RAJA pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne pouvait être mis à disposition du/des gagnant(s), aucune contrepartie financière ou équivalent financier du /des gain(s) ne pourra être réclamé. La dotation sera alors définitivement perdue et pas réattribuée.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Le(s) gagnant(s) autorise(ent) expressément et gracieusement RAJA à utiliser à titre publicitaire, sur tout support, à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au Jeu, en tant que tel : son nom, sa voix, son image, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation pendant une période de 1 An à compter du 30/06/2016

Cependant, si un participant ne souhaite pas l'utilisation de son nom, dans le cadre ci-dessus cité, il peut en demander l'interdiction par courrier, adressé à RAJA, jusqu'au 31/08/2016 cachet de la poste faisant foi.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur activité professionnelle. Toutes indications d'identité ou de code client falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexacts entraînent l'élimination de la participation ou la restitution immédiate du lot.

ARTICLE 6 : LIMITE DES RESPONSABILITES

RAJA se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

RAJA rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via l'URL suivante <http://www.rajasports2016.fr> RAJA ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

RAJA ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. RAJA met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le Site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions, des délais de transmissions des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Plus particulièrement, RAJA ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

RAJA pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues, sous quelque forme que ce soit. L'entreprise se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, RAJA ne sera pas tenue responsable des dites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

RAJA n'est pas responsable en cas : d'intervention malveillante, de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à RAJA, d'erreurs humaines ou d'origine électrique, de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à RAJA, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Si des frais sont spécifiquement engagés pour la participation au Jeu, ils seront remboursés par chèque sur simple demande adressée exclusivement à l'adresse suivante : RAJA SA – 16 rue de l'Etang, ZI Paris Nord 2, 95977 Roissy CDG Cedex

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.
Remboursement des frais de participation (pour chaque participation) :

Les demandes de remboursement devront avoir été expédiées au plus tard dans les 48 heures suivant la participation, le cachet de la poste faisant foi, et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique,
- une photocopie de sa carte d'identité,
- la date et l'heure de sa (ou ses) participation(s),
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion en les soulignant. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique.

Le montant forfaitaire du remboursement par participation sera de 0,26 € correspondant aux frais de communications occasionnés pour s'inscrire au jeu et y participer (total équivalent à 6 minutes de connexion au prix de 0,091 euros la première minute et 0,033 euros/min pour les minutes suivantes - coût d'une communication locale en heure pleine-).

Les frais engagés (timbre tarif lent en vigueur base 20 g) par le participant pour cette demande seront remboursés sur simple demande.

Une seule demande de remboursement par participant (même nom et/ou même adresse) sera prise en compte pour chaque participation. En cas de pluralité de nom de famille à une même adresse, une seule demande de remboursement sera prise en compte pour l'ensemble des participants.

Condition au remboursement des frais de participation :

Afin de bénéficier des remboursements de ses participations, Le participant devra joindre à sa demande ou, dès la disponibilité des documents concernés :

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Les joueurs inscrits au jeu disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à la société organisatrice.

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société organisatrice et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

ARTICLE 9 : DEPOT DE REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Jean-Philippe LUCET – Yves POMAR, Huissiers de Justice associés, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins. Les participants peuvent demander le règlement complet du Jeu par courrier à la société organisatrice ou à l'huissier de justice. Le timbre sera remboursé selon le tarif lent en vigueur. Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Ce règlement est également accessible via la page d'accueil du Jeu sur le site et peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse www.rajasports2016.fr

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE ET LITIGE

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, en toutes ses dispositions.

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse de RAJA et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la société organisatrice, et en dernier ressort les participants pourront saisir les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Lille.

ARTICLE 11 : EXCLUSION

La société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Dans l'hypothèse où une des dispositions du présent règlement s'avèrerait invalide ou inapplicable, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Les parties remplaceront la disposition invalide ou inapplicable par une disposition valable à effet équivalent à la disposition originale.